



Collège des Universitaires de Maladies Infectieuses et Tropicales

Président :	P. Weinbreck - Limoges.	Tél : 05.55.05.66.44	Email : pierre.weinbreck@unilim.fr
Vice-Présidents :	T. Debord - Paris.	Tél : 01.40.51.46.81	Email : thierry.debord@santarm.fr
	C. Perronne - Paris, Garches.	Tél : 01.47.10.77.58	Email : c.perronne@rpc.aphp.fr
Secrétaire Général :	M. Dupon - Bordeaux.	Tél : 05.56.79.55.36	Email : michel.dupon@chu-bordeaux.fr
Trésorier :	C. Michelet - Rennes.	Tél : 02.99.28.95.64	Email : christian.michelet@chu-rennes.fr
Secrétaires Adjoins :			
Médecine Tropicale :	E. Caumes - Paris.	Tél : 01.42.16.01.14	Email : eric.caumes@psl.aphp.fr
Enseignement :	C. Chidiac - Lyon.	Tél : 04.72.07.17.48	Email : christian.chidiac@chu-lyon.fr
Ouvrages pédagogiques :	O. Launay - Paris.	Tél : 01 58 41 28 58	Email : odile.launay@cch.aphp.fr
Recherche :	T. May - Nancy.	Tél : 03.83.15.40.97	Email : t.may@chu-nancy.fr

Critères d'Agrément des Services de Maladies Infectieuses et Tropicales pour la validation des semestres du DESC de Pathologie Infectieuse et Tropicale

Validé le 17 septembre 2012 par le Conseil d'Administration du CMIT
et le 21 septembre 2012 par le Conseil National du DESC.

1. Structure et activité du Service :

Les services sollicitant l'agrément pour le terrain de stage du DESC "Pathologie Infectieuse et Tropicale " doivent :

- S'intituler, ou comporter dans leur appellation "Maladies Infectieuses et Tropicales" (MIT) ou "Infectiologie",
- et comporter dans leur structure :
 - au moins une Unité Fonctionnelle d'hospitalisation conventionnelle de MIT ;
 - et un secteur ambulatoire de MIT,
- et avoir une activité reconnue de référent en infectiologie (dont l'antibiothérapie),
- et avoir une activité diversifiée en MIT.

2. Encadrement des étudiants inscrits au DESC de MIT :

2.1 Personnel d'encadrement

L'encadrement implique la présence d'au moins un équivalent temps plein hospitalier de médecin clinicien infectiologue au sein du service (ou de l'unité fonctionnelle) :

- Dans les CHU :
 - Au moins un PU-PH (de la sous-section 45/03 du CNU) ;
 - et un MCU-PH ou un CCA (de la sous-section 45/03 du CNU) ou un PH titulaire (nommé en MIT et/ou titulaire du DESC de MIT) ;
- Dans les CHG :
 - Au moins un PH titulaire temps plein (nommé en MIT et/ou titulaire du DESC de MIT) ;

2.2 Fonctions :

L'équipe médicale d'encadrement :

- fait partie administrativement du service ou de l'Unité de Fonctionnelle,
- exerce une activité temps plein en infectiologie,
- exerce une fonction de consultant en Infectiologie au sein de son établissement,
- assure une visite au moins bi-hebdomadaire dans les secteurs d'hospitalisation,
- assure au moins deux demi-journées de consultation par semaine de MIT,
- assure au moins une réunion de service hebdomadaire de bibliographie et/ou de présentation/discussion de dossiers.

L'équipe médicale d'encadrement participe aux activités, régionales, inter-régionales et nationales de la discipline MIT.

3. Formation théorique :

Le service ou l'Unité Fonctionnelle s'engage:

- A libérer les étudiants inscrits au DESC pour participer aux séminaires, d'enseignement théoriques nationaux du DESC de MIT,
- à faire participer les étudiants inscrits au DESC aux réunions de service,
- à faire réaliser aux étudiants inscrits au DESC au moins un exposé thématique au cours du stage.

4. Portfolio :

- Chaque étudiant inscrit au DESC doit tenir à jour et faire compléter son Portfolio (cf.http://www.infectiologie.com/site/medias/enseignement/seminaires_desc/Portfolio_DESC_Maladies_Infectieuses.pdf) par le chef de service (à défaut l'infectiologue en titre).
- A cet égard, le Chef de service (à défaut l'infectiologue en titre) doit remplir à chaque stage les feuillets leur incombant.

5. Projet pédagogique :

- Les services situés dans des hôpitaux généraux proposent un projet pédagogique à l'appui de leur demande d'agrément.

6. Evaluation et réévaluation de l'agrément :

- L'agrément fait l'objet d'une évaluation régulière par le coordonnateur local.